



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/09/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 13
- Pouvoirs : 0
- Suffrages : 13
- Convocation du : 08/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de septembre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maguy FUMONT-SAMSON, 1^{ère} Vice-Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL		X		M. José ENCELADE		X	
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X			M; Jean-Luc COLONNEAUX		X	
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS	X		
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING	X		
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Linda SELBONNE	X		
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN	X		
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE	X		

Secrétaire de séance : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2026-09-113 MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment articles L. 5211-1 et suivants ;
Vu les articles L. 313-1 et suivants du Code général de la fonction publique ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 15/07/2026.

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose :

Le tableau des postes budgétaires et des effectifs de la Communauté de Communes de Marie-Galante doit être régulièrement actualisé afin de tenir compte des mouvements de personnel, des évolutions de carrière des agents ainsi que des besoins des services.

Dans le cadre de la valorisation des parcours professionnels et de la mise en œuvre des avancements de grade et des promotions internes au titre de l'année 2026, il est proposé de créer cinq postes correspondant aux grades suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{re} classe ;
- 3 postes de rédacteur principal de 2^e classe ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe.

Les postes antérieurement pourvus seront supprimés à l'issue des nominations, l'incidence en termes de postes budgétaires est donc nulle.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins plus importants de l'EPCI et de ses communes membres en matière de communication institutionnelle, il est proposé de mettre en place une cellule de communication, potentiellement mutualisée, afin de promouvoir les projets et les réalisations des structures adhérentes. A ce stade, ce poste sera dédié à a CCMG et un service commun sera créé si nécessaire. Cette évolution n'entraîne pas la création d'un poste supplémentaire. Des postes existants relevant des catégories A et B au tableau des postes budgétaires pourront être affectés à ce service.

Au titre du budget portuaire, un poste d'agent polyvalent est supprimé à la suite d'un départ à la retraite. Afin d'accompagner le développement de cette compétence et des exigences de gestion, il est proposé de créer un poste de directeur ou directrice des services portuaires.

Ces différentes évolutions nécessitent en conséquence l'actualisation du tableau des postes budgétaires et des effectifs de la Communauté de Communes de Marie-Galante tel que ci-dessous défini :

	Postes budgétaires 01/12/2025 (délibération N°2025-10-91)		Postes budgétaires à supprimer	Postes budgétaires à créer	Postes budgétaires 01/08/2026	
	Total postes Temps complet	Dont postes rattachés aux services communs mutualisés			Total postes Temps complet	Dont postes rattachés aux services communs mutualisés
Emploi Fonctionnel	1	0	0	0	1	0
Directeur général des services	1	0			1	0
Emploi de cabinet	1	0	0	0	1	0
Catégorie A	1	0	0	0	1	0
Directeur de cabinet	1	0	0	0	1	0
Filière administrative	44	13	0	2	48	20
Catégorie A	13	2	0	0	13	6
Attachés Territoriaux	13	2	0	0	13	6
Attaché	7	1	0		7	3
Attaché Ppal	5	1	0	0	5	3
Attaché hors classe	1	0	0	0	1	0
Catégorie B	11	2	0	4	15	4
Rédacteurs Territoriaux	11	2	0	4	15	4
Rédacteur	8	2	0	0	8	4
Rédacteur Ppal 2Cl	2	0	0	3	5	0
Rédacteur Ppal 1Cl	1	0	0	1	2	0
Catégorie C	20	9	0	0	20	10
Adjoints administratifs territoriaux	20	9	0	0	20	10
Adjt adm	6	1	0	0	6	1
Adjt adm Ppal 2Cl	3	1	0	0	3	2
Adjt adm Ppal 1Cl	11	7	0	0	11	7
Filière technique	36	1	0	1	37	1
Catégorie A	3	1	0	0	3	1
Ingénieurs territoriaux	3	1	0	0	3	1
Ingénieur	2	1	0	0	2	1
Ingénieur principal	1	0	0	0	1	0
Ingénieur Hors classe	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	4	0	0	0	4	0
Techniciens territoriaux	4	0	0	0	4	0
Technicien	4	0	0	0	4	0
Technicien Pal 2Cl	0	0	0	0	0	0
Technicien Pal 1Cl	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	29	0	0	1	31	0
Agents de maîtrise Territoriaux	8	0	0	0	8	0
Agent maîtrise	3	0	0	0	3	0
Agent maîtrise Pal	5	0	0	0	6	0
Adjoints techniques territoriaux	21	0	0	1	22	0
Adjt tech ter	10	0	0	0	10	0
Adjt tech ter Pal 2Cl	8	0	0	0	8	0
Adjt tech ter Pal 1Cl	3	0	0	1	4	0
Total général	82	14	0	5	87	21

	Postes budgétaires 01/12/2025 (délibération N°2025-10-91)		Postes budgétaires à supprimer	Postes budgétaires à créer	Postes budgétaires 01/08/2026	
	Total postes Temps complet	Dont postes rattachés aux services communs mutualisés	Total postes Temps complet	Total postes Temps complet	Total postes Temps complet	Dont postes rattachés aux services communs mutualisés
	6		1	1	6	
Directeur(trice) du service portuaire	0	0	0	1	1	0
Maitre de port	1	0	0	0	1	0
Agent polyvalent	5	0	1	0	4	0
Total général	6	0	1	1	6	

Le conseil communautaire est invité à approuver et à autoriser Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

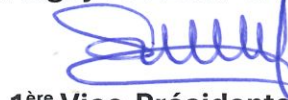
Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'actualisation du tableau des postes budgétaires et des effectifs de la Communauté de Communes de Marie-Galante au 1er août 2026 tel que défini dans la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Pour la Présidente empêchée,
Maguy FUMONT-SAMSON



1^{ère} Vice-Présidente de la CCMD



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 22 SEP, 2026
- L'affichage le : 22 SEP, 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr